



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-719 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2023, le règlement numéro 2023-719 relatif à la démolition d'immeubles.

Le but de ce règlement est de se conformer aux modifications de la *Loi sur le Patrimoine culturel* et de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* sanctionnées le 1^{er} avril 2021 et obligeant les municipalités à se doter d'un règlement relatif à la démolition d'immeubles d'ici le 1^{er} avril 2023.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 8 mars 2023.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 8 mars 2023, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8 mars 2023.

Suzanne Sauriol,
Directrice générale et secrétaire-trésorière